



ELECTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE D'AVANCEMENT ET DE DISCIPLINE



4 décembre 2014, l'élection syndicale

Compétente à l'égard des **Agents non titulaires**
du ministère de la défense (**CCPAD**)

Force Ouvrière est mobilisée depuis toujours pour défendre les droits fondamentaux des personnels : les salaires, les horaires, les congés, l'hygiène et la sécurité, les droits des handicapés, la discrimination, le harcèlement moral et sexuel... et bien d'autres domaines encore. FO est représentée dans toutes les professions, donc chaque dossier est porté par des adhérents, des sympathisants qui connaissent vos conditions de travail.

Force Ouvrière, c'est aussi la défense du service public.

Nous nous sommes engagés dans la défense du Service Public. L'avenir de la fonction publique est en danger. Diplômes, concours, catégorie, grille indiciaire sont sur la sellette. Force ouvrière est très claire sur ce sujet. Nous sommes attachés à la fonction publique de carrière reposant sur des catégories, des corps, des grades, et opposés à la fonction publique d'emplois.

POURQUOI Force Ouvrière dénonce-t-elle la politique aveugle de réduction des effectifs ? Parce qu'elle conduit à la suppression d'emplois de personnels civils.

POURQUOI Force Ouvrière condamne-t-elle l'externalisation de nos missions ? Parce que c'est une menace à la préservation de nos emplois et contraire aux impératifs de service public, de sûreté et de sécurité, qui doivent prévaloir dans les établissements de la défense.

POURQUOI voter pour FORCE OUVRIERE ?

Parce que le seul intérêt des représentants FO est la défense de vos intérêts collectifs et particuliers.

Parce que ce sont vos votes qui nous donnent plus de force pour faire face à l'administration et pour porter **vos revendications**.

Parce que vos représentants Force Ouvrière s'efforcent de retransmettre le savoir-faire nécessaire à la défense de **vos intérêts**. Ainsi, l'ensemble des commissaires suivent une formation spécifique « commission paritaire », puis anciens et nouveaux commissaires, responsables syndicaux locaux, se rencontrent régulièrement pour être en capacité de plaider les situations, mêmes les plus difficiles, face à l'administration. Ceci permet à nos commissaires d'avoir une analyse fine de votre situation et d'intervenir au plus près du notateur, de votre employeur, lorsque cela s'avère nécessaire.

Mais aussi pour :

- l'avancement de l'ensemble des agents sans perte de rémunération – RNM avec différentiel,
- l'ouverture de la loi Sauvadet à toutes les catégories d'agents décret 49 / Berkani, sans perte de salaire,
- la revalorisation et le toilettage des grilles indiciaires,
- l'amélioration du parcours professionnel...

Vos Candidats FO DEFENSE à la CCPAD

Liste présentée par **FORCE OUVRIERE** :

NOMS	AFFECTATIONS
<p>Collège 1</p> <p style="text-align: center;">NÉANT</p>	
<p>Collège 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Joëlle PHILIPPE - Jean-Paul ANTUNES - Dominique TARIS - Isabelle GUERIN-STEPHAN 	<ul style="list-style-type: none"> - USID Evreux - AIA Bordeaux - AIA Bordeaux - AIA Bordeaux
<p>Collège 3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marc KHOMIAKOFF - Patrick DE MAS - Michel FAFIN - Joël PETIT - Françoise SEBASTIEN - Pascal TOURNOIS - Régis DEBACKERE - Elisabeth OLRV 	<ul style="list-style-type: none"> - ELOCA – BdD Toulon - GSBdD Metz - GSBdD Cherbourg - Musée de l’Air et de l’Espace – Le Bourget - COMSUP Cayenne - Ecole de Gendarmerie Melun - USID Lille - GSBdD Colmar

CCP-AD / CCP-MD / CPS

Filière contractuelle

BERKANI

DÉCRET 49

LOI 84/16

MAÎTRES
D'INTERNATS

ENSEIGNANTS
CHERCHEURS

ICT-TCT

Avec FO, défendez vos droits

- CREP / RECOURS
- PARCOURS PROFESSIONNELS
- RTS
- AVANCEMENTS
- REVALORISATIONS
- LOI SAUVADET

Elections Commissions Paritaires
4 Décembre 2014

Votez FO

**Syndicat National des Personnels
Techniques et Paramédicaux de la défense**
SNPTP FO-DEFENSE
 46 rue des Petites Ecuries
 75010 PARIS
 01 42 46 59 76
fodefnsnptp@gmail.com